

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Romain de Sainte Marie, Cyril Mizrahi, Roger Deneys, Jean-Charles Rielle, Thomas Wenger, Salima Moyard, Christian Frey, Caroline Marti, Irène Buche, Jean-Michel Bugnion, Carlos Medeiros, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann, Ronald Zacharias, Florian Gander, Jean Sanchez, Patrick Lussi, Sandro Pistis, Boris Calame, Danièle Magnin, Lisa Mazzone, Isabelle Brunier, Christian Flury, Jocelyne Haller, Emilie Flamand-Lew, Thomas Bläsi, Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt : 23 février 2015

Projet de loi

modifiant la loi sur la santé (LS) (K 1 03) (Pour une meilleure prévention du VIH, pour la gratuité du test VIH)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur la santé, du 7 avril 2006, est modifiée comme suit :

Art. 21, al. 4 (nouveau)

⁴ Il garantit la gratuité des tests de dépistage VIH au sein des Hôpitaux universitaires de Genève et des entités subventionnées concernées.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le canton de Genève détient le triste record du nombre de cas positifs par habitant en 2013 en Suisse. Avec 15,5 cas de tests positifs pour cent milles habitant-e-s, Genève arrive en tête des cantons. La situation est certes moins dramatique que dans les années 80 et au début des années 90, mais il ne faut pas baisser la garde, car après des années de reflux, le nombre de contaminations a augmenté en 2012, puis heureusement, légèrement diminué en 2013. Certes, l'espérance de vie des personnes touchées par le VIH s'approche aujourd'hui du reste de la population, mais les traitements induits pour les personnes infectées sont lourds et coûteux.

Un autre élément est inquiétant dans l'évolution récente des cas détectés. Selon l'Office fédéral de la santé public (OFSP), le nombre de cas « anciens »¹ détectés augmente en proportion des cas « nouveaux »². Cette réalité implique que des personnes infectées par le VIH vivent avec le virus sans le savoir plus longtemps. Cela signifie également que les Genevois-es ne se font pas tester suffisamment tôt ; en d'autres termes, le nombre de Genevois-es testés n'est pas suffisant.

Les campagnes de prévention sont un pilier essentiel de la lutte contre le VIH. Les associations actives dans le domaine jouent un rôle essentiel, tout comme l'OFSP. Il ne faut pas négliger le rôle complémentaire des tests dans cette lutte. Certes, toute personne a une responsabilité de ne pas exposer son/ses partenaires sexuel-le-s à un risque d'exposition au VIH. Cependant, une personne qui est consciente de sa séropositivité pourra se soumettre à un traitement qui fera diminuer la charge virale et, en outre, elle sera d'autant plus consciente des risques qu'elle pourrait faire courir aux autres ; on estime que les 15 à 25% des personnes séropositives non diagnostiquées sont responsables pour 80% des cas de transmission du VIH. De plus, comme l'indique le rapport du Conseil d'Etat suite à la motion M 2184 : « concernant les cas de sida diagnostiqués (stade avancé de l'infection), on note ces deux dernières années une augmentation chez des ressortissant-e-s genevois-e-s n'ayant jamais réalisé de test VIH au préalable ». En outre, pour la personne

¹ Un cas « ancien » est un cas où l'infection a eu lieu il y a plus d'une année avant la détection.

² Office fédérale de la santé publique (OFSP), *Nombre de cas de VIH et d'IST en 2012 : rapport, analyse et tendances*, 2012.

atteinte du VIH, une prise en charge précoce allonge l'espérance de vie et diminue les conséquences sur la santé.

Une étude par la société canadienne du SIDA a montré plusieurs obstacles pour que les personnes se fassent tester³: la confidentialité, le suivi, la dimension émotionnelle liée au VIH et au SIDA et l'accès. Il faut noter qu'au Canada, le test est gratuit qu'il soit anonyme ou nom. A Genève, un test aux HUG coûte CHF 55 pour un-e adulte et CHF 25 pour les moins de 18 ans. Si le suivi se fait aux HUG, lieu accessible à toutes et tous, et que la dimension émotionnelle de la crainte de se savoir séropositif doit être abordée par la prévention et l'information, la confidentialité et le prix sont intimement liés à Genève. En effet, si on peut espérer se faire rembourser un test auprès de son médecin de famille ou d'un-e spécialiste (et encore les franchises des assurances maladies ne garantissent pas le remboursement), ce test n'est pas anonyme : le médecin est connu et la peur ou la honte liées sont bien présentes. Or, le test HUG qui garantit l'anonymat est lui payant. Dès lors, un test anonyme et gratuit semble aller dans le sens d'une levée de plusieurs obstacles à des tests plus nombreux et précoces.

Un test gratuit a aussi un avantage pour les acteurs de la prévention dans la construction de leurs campagnes, notamment les campagnes ciblées. En effet, la gratuité permet de pouvoir élaborer des campagnes efficaces à travers le message de prévention comportemental mais aussi les tests. Il est plus facile de sensibiliser les personnes et de les pousser à se dépister si le test est gratuit que si l'on doit le faire payer.

Rendre gratuits les tests aux HUG sous-entend une subvention par le canton. Il est impossible d'évaluer le nombre de tests par année puisque les tests négatifs ne sont pas enregistrés. Il demeure que la lutte efficace contre le VIH et la diminution des risques plus précisément sont primordiales et le canton devrait en assumer les coûts. Les coûts des kits de test eux-mêmes sont modiques, ce qui les augmente est le travail en laboratoire ; cependant, des économies d'échelle peuvent être réalisées. En outre, une détection précoce diminue le risque d'infections multiples, dès lors, diminue à long terme les coûts en diminuant les thérapies coûteuses, en moyenne 25 000 F par patient par an. Plus largement, les études dans le domaine de la prévention ont démontré qu'un investissement aujourd'hui dans toutes les formes de prévention réduit fortement les coûts liés au VIH sur le long terme.

Selon un rapport de l'OMS de 2008, 94 des 101 pays ayant fait l'objet d'une étude ont des tests de dépistage gratuits. Parmi nos voisins européens,

³ Société canadienne du SIDA, *Les Femmes et le dépistage du VIH au Canada : Obstacles et recommandations selon les prestataires de service*, 2011.

la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne et le Portugal notamment ont des tests gratuits. Dès lors, tant que la Confédération ne prend pas la décision de rendre gratuit les tests VIH, il est nécessaire pour le canton de Genève d'agir en tant notamment que canton le plus touché de Suisse.

Enfin, ce projet de loi s'inscrit parfaitement dans la « Déclaration de Paris »⁴ signée par la Ville de Genève. Ce manifeste signé par la plupart des villes dans le monde a pour but d'éradiquer à terme l'épidémie de SIDA. Son objectif est celui des « 90 / 90 / 90 » : d'ici à 2020: 90% des personnes séropositives connaissent leur statut sérologique; 90% des personnes qui connaissent leur séropositivité reçoivent des traitements antiretroviraux; et 90% des personnes sous traitements antirétroviraux ont une charge virale indétectable. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il est évident que la gratuité des tests de dépistage du VIH est un élément clé.

Pour conclure, il est regrettable de devoir être contraint de déposer un projet de loi pour un combat qui semble partagé par tous aujourd'hui. Rappelons qu'une motion, la M 2184, invitant le Conseil d'Etat à rendre gratuit les tests de dépistage VIH effectués aux HUG et dans les entités subventionnées, avait été approuvée par le Grand Conseil le 23 janvier 2014 par 80 oui, 3 non et 6 abstentions. Suite à ce soutien massif, le Conseil d'Etat avait rendu un rapport négatif à l'application de la gratuité des tests VIH sous prétexte que celle-ci ne rentrait pas dans la stratégie actuelle globale de santé sexuelle. Une nouvelle fois, la majorité des députés avait réaffirmé son souhait d'instaurer la gratuité des tests VIH en refusant ce rapport M 2184-A le 19 septembre 2014 par 56 oui, 6 non et 3 abstentions.

Aujourd'hui, il s'agit, au moyen de ce projet de loi, de contraindre le Conseil d'Etat à instaurer les tests du dépistage du VIH gratuits dans le canton de Genève, et, ainsi, à se donner les moyens de lutter efficacement contre cette épidémie.

Pour ces raisons, Mesdames Messieurs les députés, je vous prie de faire bon accueil à ce projet de loi.

⁴ Déclaration de Paris, 1^{er} décembre 2014